

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE FLERS AGGLO



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de FLERS AGGLO

ENTRE

L'État,

Représenté par Françoise TAHERI, Préfète de l'Orne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération FLERS AGGLO,

Représentée par Yves GOASDOUÉ, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2021,

Ci-après désigné par « la Collectivité bénéficiaire »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : celles-ci doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les Collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de FLERS AGGLO autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Article 2- Le projet de territoire

2.1. Présentation du territoire

L'État et le président de la Collectivité bénéficiaire ont souhaité conclure un contrat de relance et de transition écologique afin d'accompagner le territoire dans une démarche vertueuse et prospective de développement.

Issue d'une démarche intercommunale initiée en 1994 avec la création de la Communauté de Villes du Pays de Flers, FLERS AGGLO est aujourd'hui une Communauté d'Agglomération de 53 947 habitants regroupant 42 communes sur un territoire à dominante rurale de 567,7 km² (soit une densité moyenne de 95 habitants au km²), organisé autour d'une « métropole rurale » (Flers, 14 734 habitants) et de trois pôles secondaires (Athis Val de Rouvre, Briouze et La Ferté-Macé).

Au-delà d'une certaine maîtrise de son déclin démographique sur les trente dernières années mais devant faire face à une accélération de son indice de vieillissement, la Communauté d'Agglomération FLERS AGGLO présente un équilibre social en demi-teinte entre ses communes. La commune de Flers est avant tout un centre attractif majeur en termes d'infrastructures et de dynamisme économique : des établissements scolaires en nombre et faisant preuve d'excellence, une vie associative riche et visant à réduire les disparités économiques et sociales du territoire, une offre de logement qui laisse une place importante à l'habitat social et un certain dynamisme de l'emploi des jeunes. Cependant, la répartition des points forts entre Flers et les autres communes de l'EPCI n'est pas totalement homogène. La précarité de certaines communes, générée par des taux de chômage supérieurs à la moyenne et des revenus médians inférieurs à la moyenne de l'agglomération, impactant parfois durement les jeunes, est combinée à des disparités d'accès aux services de proximité (notamment en termes de santé). À cela s'ajoute également l'apparition d'un phénomène de migration économique des foyers les plus aisés vers d'autres communes, au détriment des communes périphériques, créant des fissures à la fois économiques et sociales entre les différents territoires de la Communauté d'Agglomération.

Premier pôle économique du département avec plus de 30% du PIB de l'Orne, et troisième bassin d'emploi de l'espace bas-normand, Flers Agglo reste empreinte de la tradition industrielle de sa ville-centre et marquée par une prédominance d'emplois ouvriers. Le territoire représente un vivier local économique et attractif, important pour des milliers d'actifs et de résidents. Cependant, de grandes disparités existent entre les différents revenus moyens par villes et les taux de chômage. La lutte contre le chômage passe par une phase de prise en compte des besoins en main d'œuvre du territoire afin d'être plus efficaces sur les paramètres d'offres et de demandes d'emplois, mais également par une diversification de ses activités économiques et une « réinvention » de son tissu industriel historique.

De nombreuses initiatives en matière de transition écologique prises par l'agglomération de Flers portent aujourd'hui leurs fruits dans la conquête des énergies renouvelables et la politique bas carbone pour un territoire à l'ADN industriel. La mobilité, l'énergie et le logement semblent constituer les trois leviers fondamentaux pour la mise en place de politiques publiques vertueuses en la matière.

Cependant, des disparités persistent entre les territoires dans différents domaines : transport en commun, vétusté des parcs privé et public, ou encore accès à l'information et mesures de sensibilisation, représentent des enjeux importants pour accélérer le développement durable du territoire.

Le diagnostic transversal du territoire met ainsi en lumière trois priorités : la cohésion territoriale, la compétitivité et le développement durable solidaire/la transition écologique.

Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial détaillé, annexé à la présente convention (annexe 1).

2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties

La Collectivité bénéficiaire et l'Etat sont déjà partenaires à travers différentes contractualisations stratégiques s'appuyant notamment sur les dispositifs suivants :

- Contrat de Ville ;
- Contrat de Ruralité ;
- Action Cœur de Ville/Opération de Revitalisation de Territoire ;

- Territoires d'Industrie ;
- Programme de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel ;
- Petites Villes de Demain ;
- Contrat de Territoire « eau et climat ».

D'autres contractualisations sont en cours de finalisation et viendront enrichir l'action conjointe et coordonnée des parties au bénéfice du territoire.

Les différents contrats en cours avec l'Etat figurent en annexe 2.

2.3. Le projet de territoire

Le diagnostic des données territoriales de l'agglomération permet de mettre en perspective la nécessaire transition écologique et durable du territoire, dans une logique d'inclusion et de cohésion territoriale. L'agglomération pourra s'appuyer sur France Relance afin d'activer des investissements essentiels pour répondre aux enjeux de la sortie de crise. Ce n'est pas une transition mais des transitions que l'agglomération cherchera à mettre en œuvre :

- **Une transition démographique**, en maintenant une politique ambitieuse en matière d'attractivité résidentielle et en inventant de nouvelles pratiques de mobilités
- **Une transition énergétique**, en poursuivant les efforts d'aide à la rénovation, aussi bien dans le parc privé, public et social.
- **Une transition industrielle**, en soutenant les initiatives de croissance verte et de production bas carbone
- **Une transition pour tous**, en luttant contre les disparités socio-économiques d'un territoire en quête d'équilibre, notamment dans l'accès aux soins
- **Une transition économique**, en valorisant le tissu historique industriel et en développement de nouveaux leviers de compétitivités innovants

Aussi, en prônant une approche territoriale de la relance, le CRTE constitue un outil majeur pour agir sur trois axes de coopération majeurs identifiés à l'échelle de Flers Agglo, en particulier : l'aménagement urbain, la revitalisation des centres-villes, le soutien aux entreprises par la relocalisation et la numérisation d'activités.

Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE

Les grandes orientations du CRTE s'appuient sur un projet de territoire et se déclinent autour de trois priorités mises en avant par le diagnostic territorial :

- Priorité 1 : la cohésion territoriale
 - ✓ Orientation 1 : Réduire les inégalités territoriales par un développement équilibré du territoire (en terme d'habitat, de services et d'activité économique)
 - ✓ Orientation 2 : Réduire les inégalités sociales (en termes d'accès à l'emploi/formation, d'accès au logement, d'accès à la santé, d'accès à la culture et aux loisirs)
- Priorité 2 : la compétitivité
 - ✓ Orientation 1 : Diversifier les secteurs d'activité présents
 - ✓ Orientation 2 : Développer l'offre de proximité (commerces, services)

- Priorité 3 : le développement durable solidaire/la transition écologique
 - ✓ Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives, douces et multimodales
 - ✓ Orientation 2 : Accélérer/accroître la transition énergétique

Les orientations sont détaillées sous forme de fiches-programmes (annexe3).

Article 4 – Le Plan d’actions du CRTE

Le plan d’actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle, en distinguant les actions qui sont mûres (fiches-actions) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets).

Les fiches-actions (cf. modèle type en annexe 5) précisent notamment le maître d’ouvrage / pilote de l’action, la description de l’action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d’ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu’il s’agisse d’appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d’ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le maître d’ouvrage / pilote de l’action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le plan d’actions est mis à jour en tant que de besoin. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l’article 11.

Les actions inscrites dans le CRTE devront faire l’objet d’une approbation par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l’appui technique des services concernés et seront annexées à la convention financière prise annuellement.

Il est convenu entre les parties que tout projet inscrit au présent contrat sera instruit en priorité et conformément aux procédures administratives requises en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les projets devront être économies en foncier et en ressources et préserver l’état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure ou à plus petite échelle, mais devront être porteurs pour le territoire d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisine propre à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites au contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage à :
 - Animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
 - Désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
 - Etudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La Collectivité s'engage à :
 - Mobiliser, autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ;
 - Solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs ;
 - Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à :
 - Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ;
 - Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Collectivité bénéficiaire associera l'intégralité des communes du territoire à la mise en œuvre du présent contrat en réunissant le Conseil des Maires de FLERS AGGLO autant que de besoin.

La Collectivité bénéficiaire s'efforcera également de déployer des modalités de concertation citoyenne pour chacun des programmes structurants inscrits dans le présent contrat

La concertation pourra se décliner selon une typologie spécifique à chaque programme structurant (« club du vélo » dans le cadre du Schéma directeur cyclable, par exemple), en fonction des thématiques traitées et des territoires concernés (appui sur le déploiement des Conseils de Citoyens pour les projets structurants intéressant la ville-centre, par exemple).

Article 7 - Programmation financière (pluriannuelle)

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, ADEME, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

La convention financière annuelle type, mise à jour annuellement, figure en annexe 4.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la collectivité bénéficiaire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de FLERS AGGLO, des services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires), de l'ADEME, des Agences de l'Eau de Seine Normandie et Loire Bretagne, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que des Collectivités Territoriales Régionales et Départementales (sous réserves de l'accord de leurs instances délibératives). Il pourra également associer tout autre acteur mobilisé, à travers ses programmes, en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de FLERS AGGLO. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services de FLERS AGGLO (Direction Générale des Services, Direction de l'Attractivité du Territoire, Direction des Services Financiers), des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires), des services du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays du Bocage.

Il associera en fonction des besoins, tout chef de projet de programme inscrit dans le présent CRTE (Opération de Revitalisation de Territoire, Contrat de Ville/Rénovation urbaine, AMI TD 2030, etc.), ainsi que tout autre représentant de Collectivité Territoriales dont les programmes seront de nature à concourir au présent contrat.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Convention signée en 2 exemplaires, le 28 juin 2021

| Pour l'Etat, | Pour la Collectivité bénéficiaire |
|---|---|
|  _____ Françoise TAHERI Préfète de l'Orne |  Yves GOASDOUÉ Président de FLERS AGGLO |
| | |



*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE FLERS AGGLO

ANNEXES



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Annexe 2 – TABLEAU DES CONTRATS EN COURS AVEC L'ETAT

Annexe 3 – FICHES PROGRAMMES DES ORIENTATIONS

Annexe 4 – CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE (MODELE TYPE)

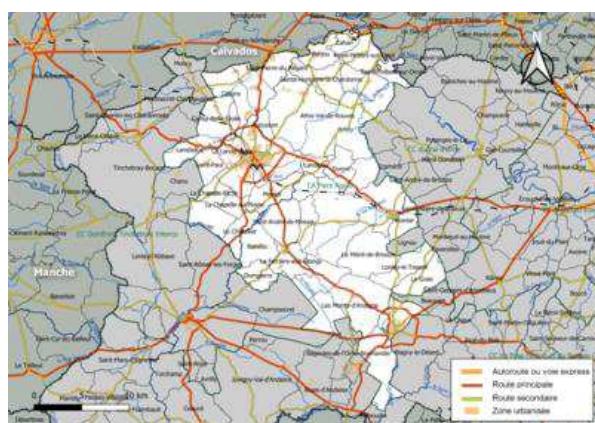
Annexe 5 - FICHES-ACTIONS (MODELE TYPE)

Annexe 1 : Portrait du territoire FLERS AGGLO (regards croisés)

1. Présentation générale

Issue d'une démarche intercommunale initiée en 1994 avec la création de la Communauté de Villes du Pays de Flers, FLERS AGGLO est aujourd'hui une Communauté d'Agglomération de 53 947 habitants regroupant 42 communes.

Le territoire de 567,7 km² (soit une densité moyenne de 95 habitants au km²) est à dominante rurale : 84,8% de territoires agricoles pour seulement 5,3% de surface artificialisée (contre 6,2% en Normandie), et une artificialisation qui reste modérée sur les 10 dernières années (+0,7% de surfaces artificialisées entre 2009 et 2018) bien que parmi les plus fortes dans le département.



Le territoire est organisé autour d'une « métropole rurale » (Flers, 14 734 habitants en 2017), qui constitue l'aire d'attraction pour les trois quarts de l'agglomération, et de trois pôles secondaires (Athis Val de Rouvre, Briouze et La Ferté-Macé) dont un à caractère plus urbain (La Ferté-Macé : 5 237 habitants en 2017).

Aires d'attraction des pôles urbains



 Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants !
Source : Observatoire des territoires

2. Démographie

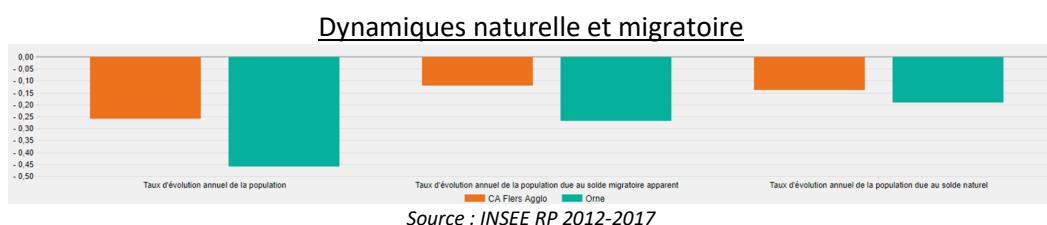
A l'image du département ornais, mais contrairement à la région normande, le territoire de Flers Agglo fait face à une démographie globalement déclinante depuis plusieurs décennies, et à un vieillissement de sa population.

Evolution de la population de 1968 à 2016

Source : INSEE 1968-2016

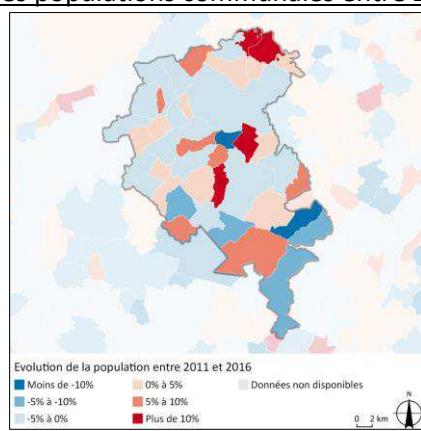
La baisse démographique apparaît continue, tout en restant contenue par rapport au département : le taux d'évolution annuelle de la population de Flers Agglo s'établissait à -0,26% contre -0,46% pour l'Orne sur la période 2012-2017, alors que la région observait une très légère hausse (+0,05%, principalement due à un solde naturel positif).

Le taux d'évolution négatif pour Flers Agglo résulte d'un solde naturel et d'un solde migratoire qui baissent dans des proportions quasi similaires, quand l'Orne affiche une proportion beaucoup plus importante de son solde migratoire



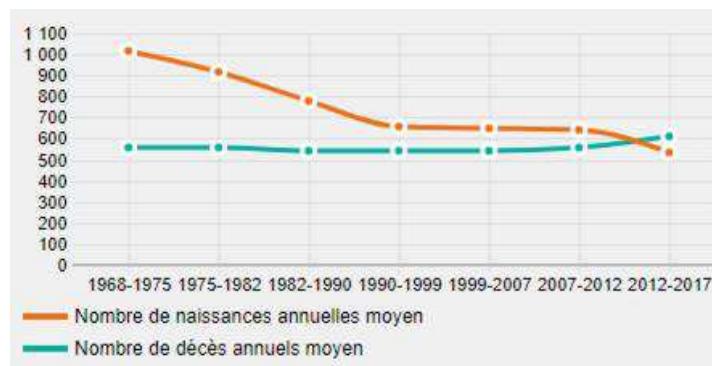
La dynamique démographique apparaît néanmoins contrastée sur le territoire. Entre 2013 et 2018, l'agglomération a perdu près de 700 habitants (avec des communes très marquées par le déclin démographique, notamment La Ferté-Macé), quand la population de sa ville centre tendait à se maintenir et était même en passe de gagner des habitants, récompense d'une politique de renouvellement urbain attirant des locataires en centre-ville.

Evolution des populations communales entre 2011 et 2016



La période 2012-2017 vient renforcer le solde naturel négatif du territoire enclenché au début des années 2010, avec une baisse marquée de la natalité conjuguée à une hausse accélérée de la mortalité.

Evolution du solde naturel



Source : INSEE RP

Entre 2011 et 2016, la proportion de mineurs sur le territoire a ainsi connu une baisse, particulièrement marquée chez les plus petits.

Nombre d'individus par âge

Source : INSEE RP 2011-2016

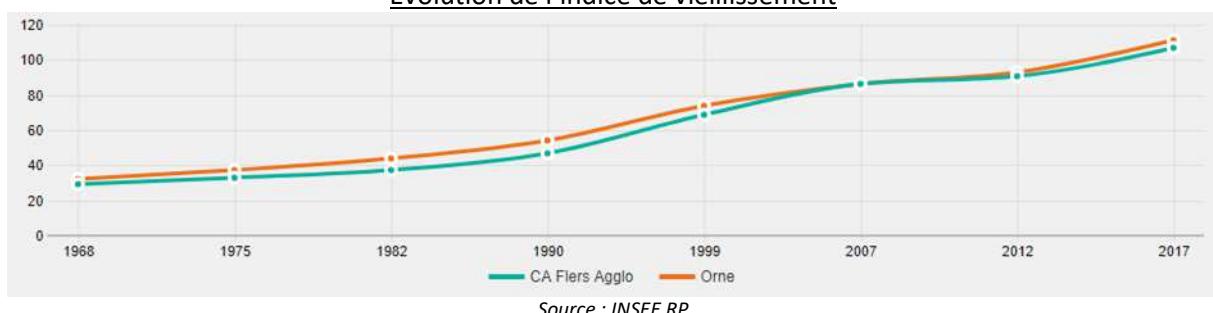
L'évolution négative est également notable chez les jeunes majeurs.

Evolution des 18-29 ans au sein de la population

Source : INSEE RP 2011-2016

L'indice de vieillissement¹ du territoire (107 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017) s'est amplifié au cours des dix dernières années pour être très largement au-dessus du niveau régional (85 en 2017) mais reste inférieur à celui du département dans son ensemble (111 en 2017).

Evolution de l'indice de vieillissement



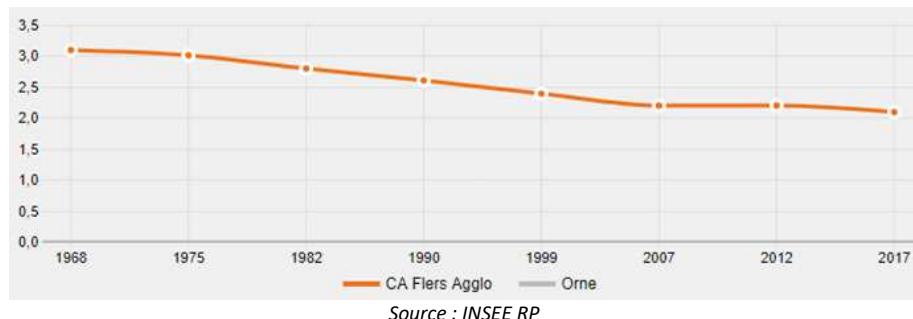
Source : INSEE RP

La population de plus de 75 ans atteignait une proportion de 12,2% sur le territoire quand la Normandie affichait 9,9%.

Le territoire connaît un mouvement quasi continu de baisse de la taille des ménages pour atteindre 2,1 personnes par ménage en 2017. Plus de deux tiers des ménages de l'agglomération sont sans enfant : soit des personnes vivant seules (37,0% des ménages) soit des couples sans enfants (30,5%).

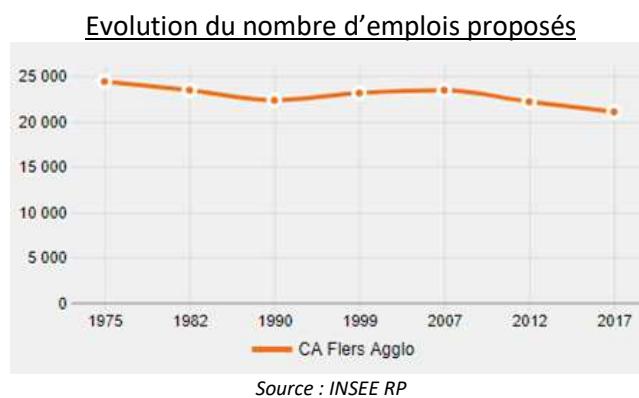
Evolution de la taille moyenne des ménages

¹ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents à peu près dans les mêmes proportions sur le territoire : plus l'indice est faible, plus le rapport est « favorable aux jeunes » ; plus il est élevé, plus il est « favorable » aux personnes âgées.



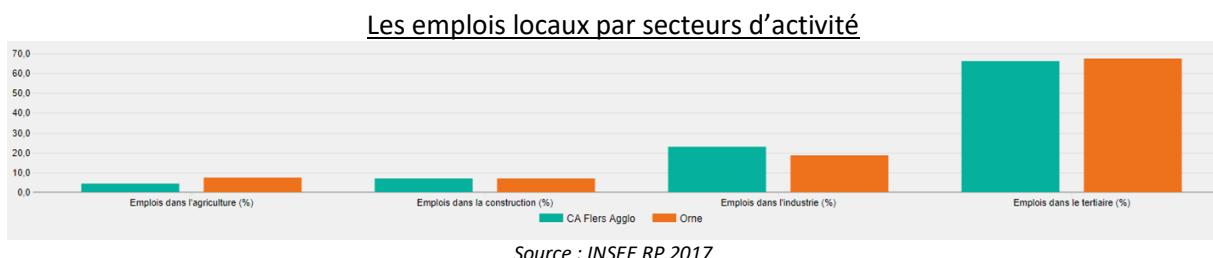
3. Travail, Emploi et Economie

Flers Agglo constitue le premier pôle économique du département avec plus de 30% du PIB de l'Orne. Avec ses 21 059 emplois en 2017, le territoire se présentait comme le troisième bassin d'emploi de l'espace bas-normand (largement tiré par de grosses entreprises industrielles de l'équipement automobile ou de l'agroalimentaire), malgré une courbe affichant une baisse continue depuis 2007.



Le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi baisse ainsi de 0,97% entre 2012 et 2017 (-0,96% pour le département sur la même période)

L'emploi local se situe principalement dans le secteur tertiaire. Et si Flers Agglo représente un vivier local économique, elle reste fortement empreinte de la tradition industrielle de sa ville-centre et marquée par une prédominance d'emplois ouvriers ou faiblement qualifiés (17,5% d'ouvriers et 14,5% d'employés). En termes de mixité, le territoire affiche une des plus faibles parts de « cadres » pour 100 ouvriers (22,3) du département.



Et, dans la continuité de sa démographie vieillissante, le détail des professions et catégories socioprofessionnelles montre une forte proportion de retraités sur le territoire (35,8%) équivalente à la moyenne départementale mais très largement supérieure à la proportion régionale (29,9%).

Professions et catégories socioprofessionnelles



Source : INSEE RP 2017

Sur les 31 307 personnes de l'agglomération en âge de travailler, la proportion d'inactifs (au foyer, étudiants, etc.) était de 26,6% en 2017 (proportion équivalente à celle de la Normandie) et Flers Agglo se distinguait par une part moindre de chômeurs (9,7% de chômeurs de 15-64 ans contre 10% en Normandie).

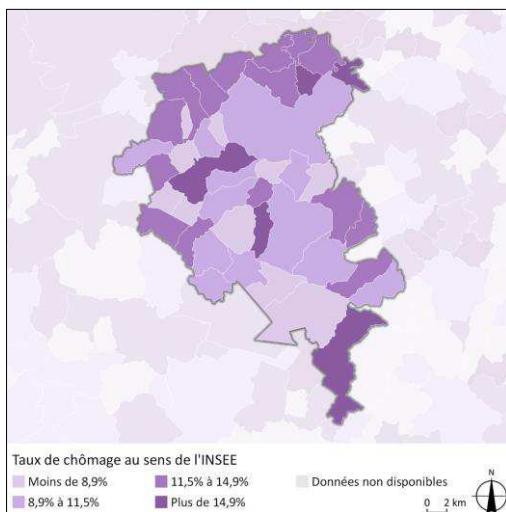
Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Source : INSEE RP 2017

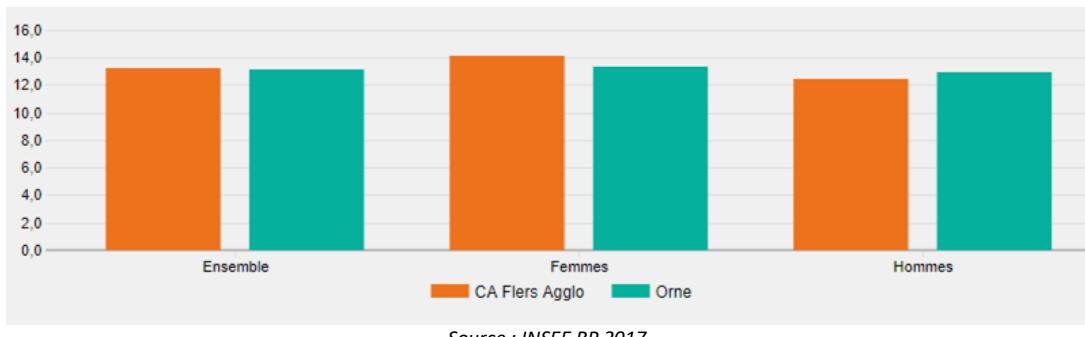
Parmi les actifs, 15,9% avaient une activité à temps partiel, affectant majoritairement les femmes.

Le taux de chômage (au sens du Bureau International du Travail², sur lequel s'appuie l'INSEE) apparaissait ainsi globalement inférieur sur le territoire (13,2%) comparé à la région normande (13,6%), avec néanmoins des disparités importantes au cœur de l'agglomération, notamment en ce qui concerne la ville-centre (21,4% pour Flers).



Taux de chômage chez les 15-64 ans

² Taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (PIT) qui définit le chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris au cours des quatre dernières semaines une démarche de recherche d'emploi.



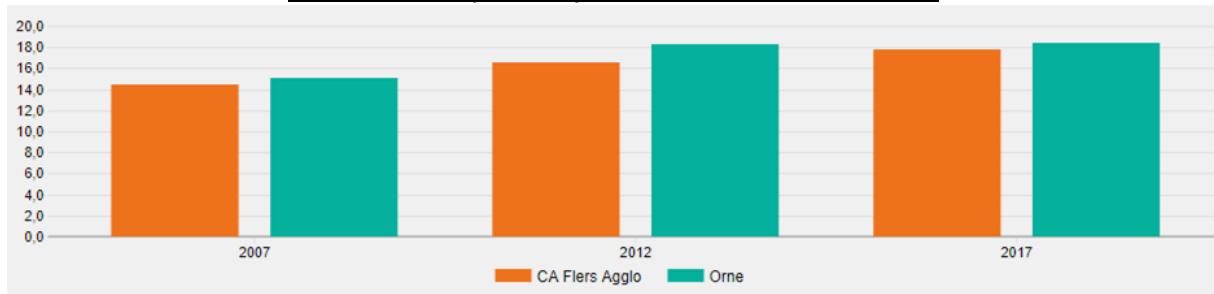
Source : INSEE RP 2017

Le rapport favorable au territoire s'inverse cependant au travers d'une analyse sexuée : le chômage affecte plus les femmes de Flers Agglo (14,1%) qu'en Normandie (14,0%) ou dans l'Orne (13,3%), et la proportion s'accentue encore pour la ville-centre (23,6%).

La problématique du chômage est également prégnante s'agissant des jeunes (27,5% de chômage chez les 15-24 ans, tout en restant inférieure au département (27,9% dans l'Orne) ou à la région (28,8% en Normandie).

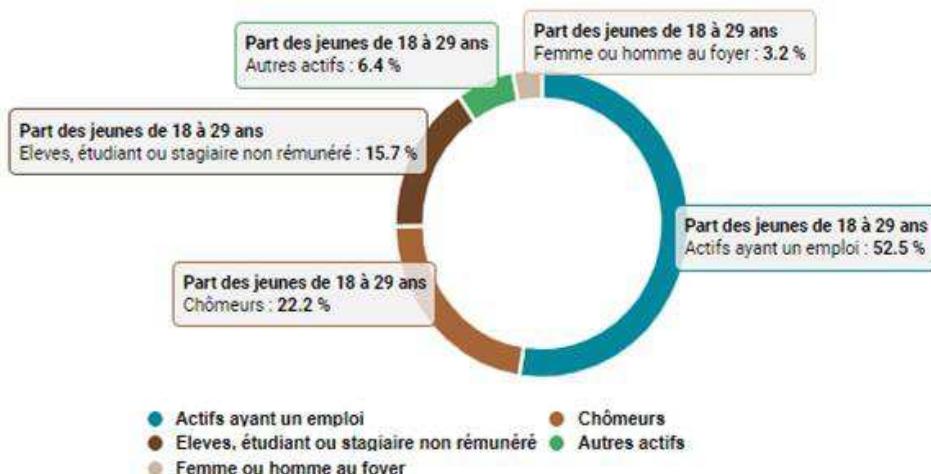
La part de jeunes de 15-24 ans en difficulté d'insertion (ni en emploi, ni en formation) n'a cessé d'augmenter sur le territoire (+3,4% entre 2007 et 2017) pour atteindre 17,8%, mais reste légèrement en deçà du chiffre départemental (18,4%).

Evolution de la part des jeunes en difficulté d'insertion



Source : INSEE RP

Type d'activité des jeunes de 15-29 ans



Source : SPALLIAN City Open DATA

En termes de développement économique, le territoire comptait au 1^{er} février 2019 4 357 établissements,

soit 8,0 entreprises pour 100 habitants, taux globalement inférieur à ceux du département ou de la région.

Nombres d'entreprises pour 100 habitants

Source : Répertoire SIRENE 2019

Sur l'année 2019, le territoire a vu la création de 276 entreprises, principalement concentrées dans les secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration. Ce nombre de créations marque un retrait notable par rapport aux années 2017-2018.

Nombre d'entreprises créées selon le secteur d'activité



Source : INSEE – Répertoire des établissements et des entreprises (REE) 2019

Créations d'entreprises par trimestre

Fermetures d'entreprises par trimestre

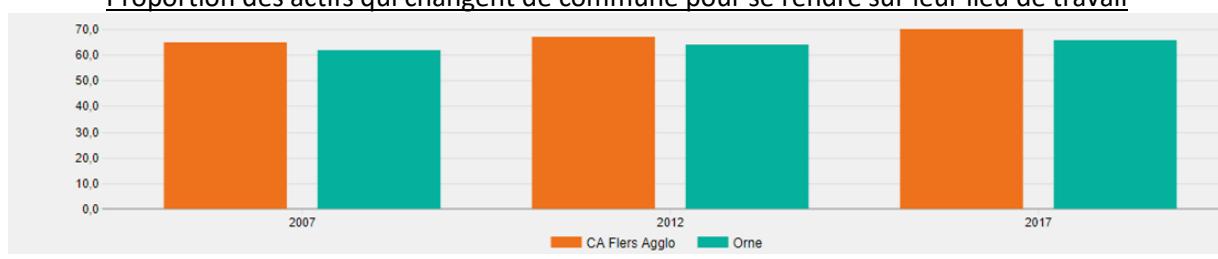
Source : Répertoire SIRENE 2017-2018

En 2019, le taux de création d'entreprises (nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total d'entreprises existantes) du territoire (12,6%) se situait légèrement au-dessus du taux départemental (12,3%) mais bien en deçà des dynamiques nationale (16,3%) ou régionale (15%).

La question du travail et de l'emploi sur un territoire à configuration rurale impose de prendre en considération le champ des mobilités.

Flers Agglo compte environ 19 936 actifs occupés, dont près de 70% vivent et travaillent dans des communes différentes.

Proportion des actifs qui changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail



Une forte proportion des actifs occupés travaille au sein de l'agglomération (flux internes : 14 453). Mais la fonction de « pôle d'emploi » du territoire (plus d'emplois proposés que d'actifs occupés : l'indice de concentration de l'emploi était de 104,6 en 2017) génère un solde migratoire positif : 6 175 de flux entrants (en grande majorité de la CC Domfront-Tinchebray Interco) contre 5 663 de flux sortants (principalement en direction de la CC de la Vire au Noireau).

La grande majorité des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture, 10% privilégient la marche et 2,2% le deux-roues et seulement 1,7% les transports en commun.

Les modes de déplacement des actifs vers leur lieu de travail

| Indicateurs | CA Flers Agglo | Orne |
|---|----------------|------|
| <u>Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)</u> | 85,9 | 81,7 |
| <u>Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)</u> | 1,7 | 2,2 |
| <u>Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)</u> | 2,2 | 2,4 |

Source : INSEE RP 2017

Il existe donc peu de réelles alternatives aux déplacements motorisés individuels sur le territoire du fait de sa prédominance rurale.

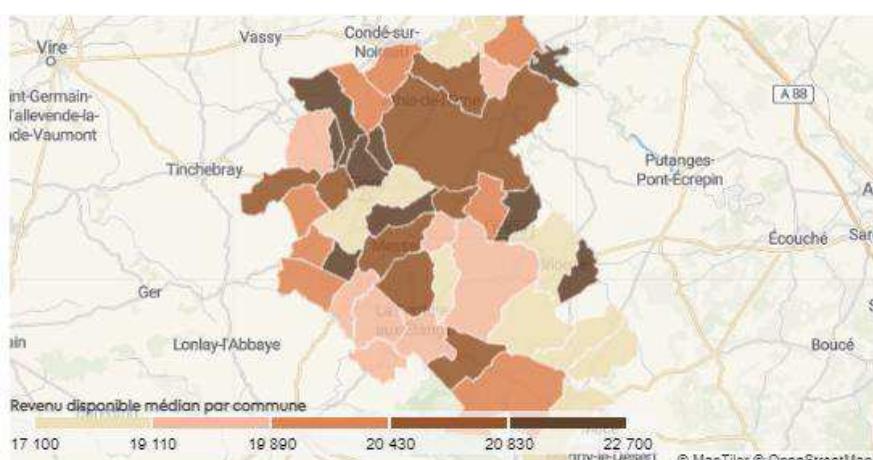
4. Revenus et précarité

Du point de vue des revenus, le territoire affiche de réelles fragilités socio-économiques de sa population. En 2018, le revenu moyen déclaré sur Flers Agglo était 22 380 €, montant équivalent au niveau départemental, mais bien inférieur au revenu moyen des foyers fiscaux à l'échelle de la région et du pays.

Revenu moyen des foyers fiscaux

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2018

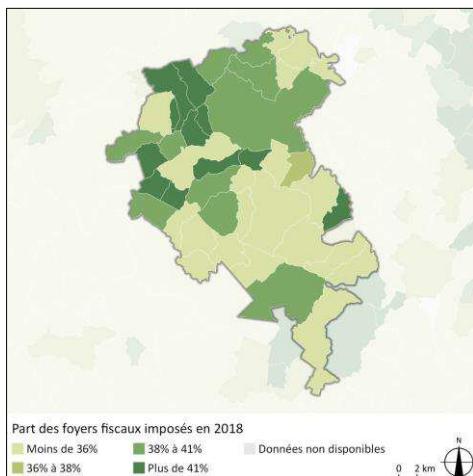
Les disparités communales en termes de revenu médian sont notables avec, en dehors de la ville centre, les franges Nord et Sud du territoire qui affichent des montants inférieurs à la moyenne de l'agglomération (19 110 €).



Source : SPALLIAN City Open DATA

Seulement 36% des foyers fiscaux de l'agglomération étaient imposés (contre 42% en Normandie et 44% en

France métropolitaine), avec des disparités notables sur le territoire.

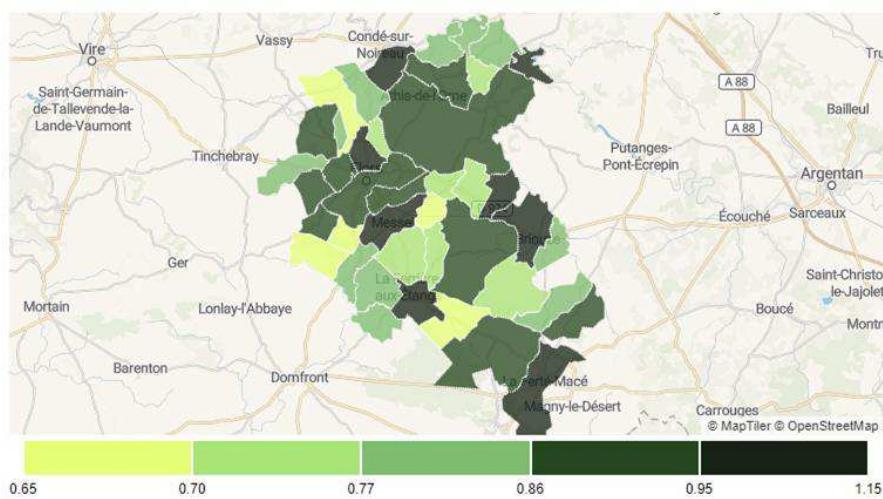


Source : DGFIP, revenus déclarés en 2018

Sur le territoire, le nombre d'allocataires CAF ne cesse de croître (de 2010 à 2017, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé à 100% de prestation sociales est passé de 956 à 1363).

Et Flers Agglo présente un taux de dépendance économique³ relativement fort

Indice de dépendance économique par commune



Source : SPALLIAN City Open DATA

5. Logements

Le parc de logements de l'agglomération est composé de 29 177 logements, dont 3 521 logements sociaux (12,87%), se répartissant entre 78% de maisons et 22% d'appartements, essentiellement des résidences principales.

Le marché local de l'immobilier présente un visage assez détendu, et des tarifs moyens relativement abordables (Prix du m² à la vente : 930 € ; Prix du m² à la location : 8,70 €)

³ Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler. Il est défavorable (ou « fort ») lorsqu'il est supérieur à 100, c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et de seniors que de personnes en âge de travailler

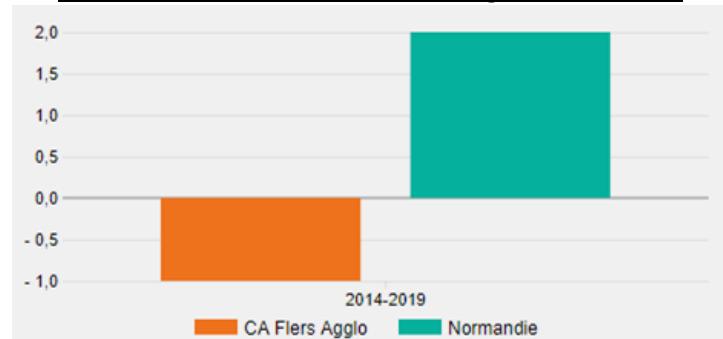
Sur la période 2016-2018, le taux de construction annuel sur le territoire dépassait le taux départemental mais restait bien en deçà des taux national et régional.

Taux de construction annuel moyen pour 1 000 logements (2016-2018)

Source Base sit@del2, 2016-2018

Sur la période 2014-2019, le parc locatif social du territoire a connu une baisse d'1,0% en moyenne annuelle, contrairement aux évolutions positives enregistrées pour la région (+2,0%) et le département (+0,3%).

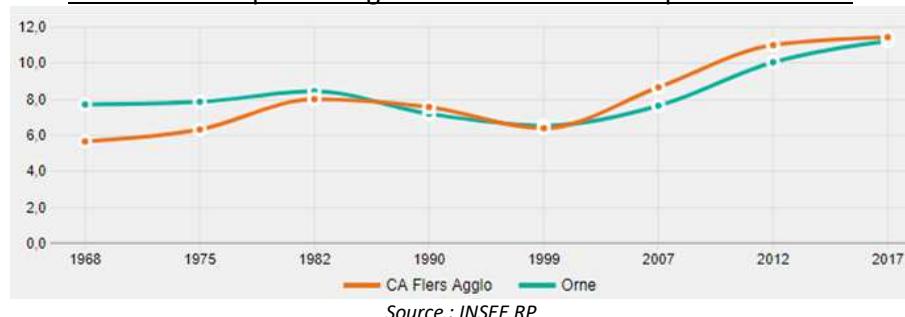
Evolution annuelle du nombre de logements sociaux



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2014-2019

Depuis une vingtaine d'années, la vacance est en constante augmentation, atteignant 11,4% en 2017, équivalent à la moyenne départementale mais très au-dessus de la moyenne régionale (8,2%). Néanmoins, la hausse a tendance à se tasser sur le territoire ces dernières années sous l'action conjuguée de programmes de réhabilitations et de démolitions.

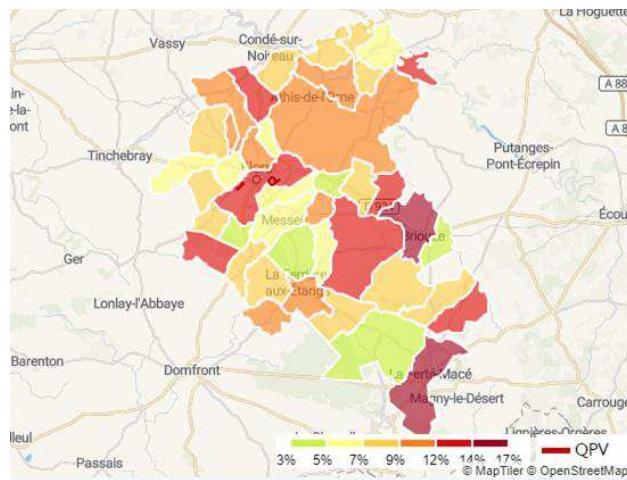
Evolution de la part de logements vacants dans le parc immobilier



Source : INSEE RP

La vacance est inégale sur le territoire et affecte plus particulièrement les pôles de l'agglomération, notamment les deux pôles urbains, bien que sur la période 2012-2017, Flers affichait une baisse de la vacance de presque deux points, passant de 14,7% à 12,8%

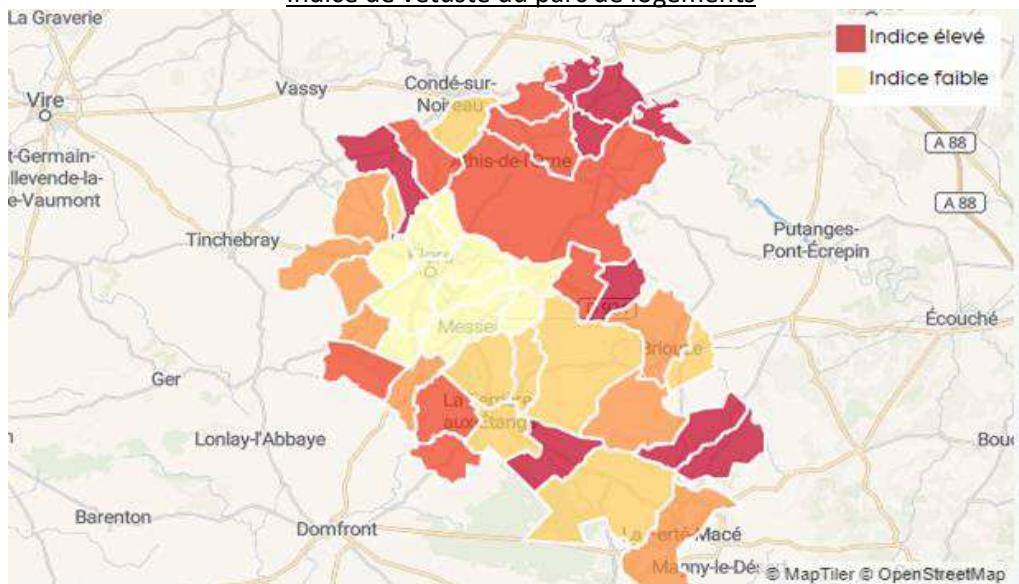
La vacance des logements par commune



Source : SPALLIAN City Open Data

Si la vacance semble maîtrisée, l'indice de vétusté ne fait qu'augmenter, avec une tendance à se concentrer particulièrement sur le quart Nord-Est du territoire, plaçant l'agglomération au 15^{ème} rang sur 16 au niveau de l'indice de vétusté à l'échelle de l'ensemble des EPCI du département.

Indice de vétusté du parc de logements



Source : SPALLIAN City Open Data

6. Santé

Le territoire de Flers Agglo dispose d'une couverture hospitalière satisfaisante avec le Groupement Hospitalier de Territoires « Les Collines de Normandie » (CH J. Monod de Flers, CHIC des Andaines à La Ferté-Macé et CH de Vire). A cela s'ajoutent des équipements de pointe : Scanner et IRM (à Flers)

La question de la santé constitue toutefois un enjeu particulier pour le territoire en ce qui concerne la démographie médicale. La densité de médecins généralistes y est en effet significativement plus faible que pour la Normandie avec, au 31 mars 2019, 38,57% de médecins pour 100 000 habitants (comparativement aux estimations de 70,65 pour la région).

De plus, la part des médecins généralistes ayant plus de 55 ans est élevée : 66,57%, soit 14 points supérieurs à la Normandie.

Les autres professions de santé présentent une densité plus favorable, néanmoins fragile : 211,22 infirmiers pour 100 000 habitants, 3,47 masseurs-kinésithérapeutes, ou encore 42,24 chirurgiens-dentistes.

Annexe 2 : Contractualisations de la Collectivité avec l'Etat

| Intitulé | Orientations/Enjeux | Périmètre concerné | Date de signature | Durée | Partenaires signataires | Observations |
|---|---|--|-------------------|-----------|--|---|
| Contrat de Ville | <p>Convention-cadre articulée autour de 3 piliers (Cohésion Sociale, Cadre de vie et Renouvellement Urbain, Emploi et Développement économique) et dont l'avenant précise les 13 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le parcours éducatif des enfants ; - Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; - Prévenir le basculement et l'enracinement des jeunes exposés à la délinquance ; - Accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins ; - Favoriser le « vivre ensemble » ; - Accompagner l'implication citoyenne ; - Renforcer la prévention et la promotion de la santé ; - Faciliter l'accès à l'offre de soins ; - Accompagner la rénovation urbaine du quartier Saint Michel ; - Renforcer la Gestion Urbaine de Proximité ; - Développer le sentiment de sécurité ; - Faciliter les parcours d'insertion professionnelle ; - Soutenir le développement économique et la création d'activités. | QPV de Flers (Saint Sauveur et Saint Michel) | 05/07/2015 | 2015-2022 | Conseil Régional, Conseil Départemental, Ville de Flers, bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, DRAC, ARS, DASEN, Procureur, CAF de l'Orne, Pôle Emploi, chambres consulaires, CDOS 61 | Protocole d'engagements renforcés et réciproques (valant Avenant) signé le 30/10/2019 |
| Contrat de Ruralité | <p>Stratégie déclinée autour de six axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux services et aux soins - Revitalisation des bourgs centres - Attractivité du territoire - Mobilité et accessibilité - Transition énergétique - Cohésion sociale | Pays du Bocage | 14/03/2017 | 2017-2020 | Communautés de communes Domfront Tinchebray Interco, Andaines Passais, Val d'Orne | Contractualisation portée par le PETR du Pays du Bocage dont FLERS AGGLO est membre |
| Action Cœur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoire | <p>Stratégie de redynamisation du centre-ville de Flers s'appuyant sur 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville - Favoriser le développement économique et commercial équilibré - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine - Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs | Ville de Flers : Centre-Ville et Blanchardière | 13/09/2018 | 2018-2025 | Ville de Flers, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Action Logement, EPF Normandie | Homologation de la convention « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (arrêté préfectoral du 05/11/2019) |

| | | | | | | |
|--|---|---|-----------------------|-----------|---|--|
| Territoires d'industrie | <p>Stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité (attractivité des métiers de l'industrie et attractivité du territoire par l'accueil et l'ancrage des populations et des entreprises) - Développer les compétences (développement de l'accès aux compétences et à l'emploi, adaptation de l'offre de formations) - Encourager l'innovation - Favoriser la simplification administrative et réglementaire | « Collines de Normandie » (CDC de la Vire au Noireau et CA Flers Agglo) | 30/04/2019 | 2019-2022 | Conseil Régional, Banque Publique d'Investissement, Banque des Territoires, Business France, ADEME, Pôle Emploi | |
| Programme de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel | <p>3 objectifs urbains prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer le cadre de vie des habitants en profondeur dans un objectif de renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants - Consolider le potentiel commercial et la gamme de services dans un objectif de mixité fonctionnelle - Adapter la densité à son environnement et rénover le parc existant dans un objectif de diversité de l'habitat | Quartier d'intérêt régional Saint Michel (Flers) | 09/07/2020 | 2020-2024 | ANRU, Ville de Flers, bailleurs, Action Logement, Conseil Régional, Banque des Territoires, CAF, SIRTOM | Protocole de préfiguration signé le 02/10/2017 |
| Petites Villes de Demain | <p>Programme visant à accompagner les communes dans leurs projets en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecologie (rénovation énergétiques des bâtiments publics et logements anciens, aménagement de plateformes multimodales et itinéraires cyclables, etc.) ; - Compétitivité (restructuration et réhabilitation de commerces, aide à la numérisation, etc.) ; - Cohésion (accès aux soins, inclusion numérique, etc.) | Communes de La Ferté-Macé, Briouze et Athis Val de Rouvre | En cours de signature | 2021-2026 | Conseil Départemental, Conseil Régional | |
| Contrat de Territoire « eau et climat » - Contrat de la Rouvre au Noireau | <p>Objectif d'adapter le territoire aux changements climatiques en visant le bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité, autour de 4 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie ; - Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau ; - Restaurer la continuité écologique ; - Protéger et optimiser les ressources en eau potable. | Bassins versants de la Rouvre et du Noireau (hors Druance) | En cours de signature | 2021-2024 | Agence de l'eau Seine Normandie, CDC Domfront-Tinchebray Interco, Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre, Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE61) | |
| Contrat de Territoire « eau et climat » - Contrat Mayenne Amont | | | Contrat à venir | 2021-2024 | Agence de l'eau Loire Bretagne | |

| | | | | | | |
|-------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------|-------------|---|--|
| Contrat Local de Santé | Accès aux soins Santé mentale Bien-être, prévention, éducation | Agglomération (Flers Agglo) | En cours de finalisation | 2021-2024 ? | ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, GHT Collines de Normandie, autres ? | |
|-------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------|-------------|---|--|

Autres Contractualisations de la Collectivité

| | | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------------|--------------------|------------------|---|
| Territoire Durable 2030 | <p>Stratégie globale autour de 8 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche interne de développement durable : outiller les agents et élus de la collectivité pour une intégration transversale des principes de développement durable ; - Transition énergétique : élaboration d'un PCAET avec l'ambition d'une neutralité carbone à échéance 2050 ; - Biodiversité : préservation et restauration des continuités écologiques du territoire ; - Economie circulaire et déchets : élaboration d'une stratégie d'économie circulaire et de réduction des déchets ; - Agriculture durable et alimentation en circuits courts : élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) et développement des filières alimentaires en circuits courts de proximité ; - Education au développement durable : élaboration d'une stratégie d'éducation au développement durable ; - Adaptation aux changements climatiques : élaboration d'une stratégie de gestion durable des ressources en eau ; - Santé : renforcement des actions du Contrat Local de Santé en lien avec les objectifs de développement durable et d'une approche reliant santé et environnement. | Agglomération (Flers Agglo) | Convention à venir | Conseil Régional | Démarche engagée par la Collectivité suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région et qui devrait générer plusieurs Schémas directeurs pour le territoire |
|--------------------------------|--|--------------------------------|--------------------|------------------|---|

Annexe 3 : Fiches-programmes

Priorité 1 : COHÉSION TERRITORIALE

Orientation 1 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES PAR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Désenclavement routier ✓ Ligne ferroviaire ✓ Transport à la demande ✓ Maillage commercial ✓ Maison France Services de Briouze ✓ Maisons médicales (Briouze, Messei, etc.) ✓ Requalification des centres-bourgs ✓ Intégralité du territoire couvert par la 4G ✓ Cadre de vie agréable avec nombreux réservoirs écologiques ✓ Dynamisme associatif ✓ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible dynamisme démographique et fuite des jeunes (études, premier emploi) ✓ Vulnérabilité de la main d'œuvre faiblement qualifiée ✓ Déficit d'image ✓ Démographie médicale libérale et âge des médecins généralistes en exercice ✓ |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maillage territorial autour de pôles hiérarchisés (pôle de centralité, pôle secondaire, pôles de proximité) ✓ Petites Villes de Demain (Athis, Briouze, La Ferté-Macé) ✓ Attractivité du prix du foncier ✓ Développement du tourisme vert ✓ Maillage territorial France Services ✓ Déploiement de la fibre optique ✓ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vieillissement de la population ✓ Fracture numérique ✓ Concurrences territoriales ✓ |

Objectifs :

- ✓ Favoriser la rénovation des logements, tant dans le parc public que privé
- ✓ Favoriser le maintien ou l'installation des services de proximité, publics ou libéraux
- ✓ Accompagner le développement de l'activité économique et commerciale
- ✓ Préserver les ressources naturelles (eau, notamment) et la biodiversité

Indicateurs :

- ✓ Evolution des dynamiques démographiques (solde migratoire, indice de vieillissement, professions et CSP)
- ✓ Evolution des dynamiques de développement économique et commercial (typologie des créations d'entreprises et commerces, artificialisation des sols, etc.)
- ✓ Evolution des dynamiques associatives (créations, typologies, etc.)

Types d'actions à soutenir :

Soutien des initiatives des PVD et ACV -> Enjeu prioritaire : assurer la structuration du territoire à travers sa polarisation (Ville-centre, pôles secondaires)

Aménagements de centres-bourgs

Préservation des espaces naturels sensibles

Priorité 1 : COHÉSION TERRITORIALE

Orientation 2 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DU TERRITOIRE

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Requalification Saint Sauveur (Flers) ✓ OPAH-RU ✓ Attractivité des loyers ✓ Dynamisme associatif | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concentration du logement social sur les pôles urbains ✓ Vétusté du parc de logements ✓ Vacance dans le parc de logements ✓ Fracture numérique |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ PRU Saint Michel (Flers) ✓ Action Cœur de Ville (Flers) ✓ Petites Villes de Demain (Athis, Briouze, La Ferté-Macé) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réserves foncières ✓ |

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi et la formation (notamment pour les jeunes)
- ✓ Favoriser l'accès au logement
- ✓ Favoriser l'accès aux soins
- ✓ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Indicateurs :

- ✓ Evolutions des dynamiques démographiques (solde migratoire, indice de vieillissement, professions et CSP)
- ✓ Evolution du revenu médian par unité de consommation
- ✓
- ✓

Types d'actions à soutenir :

Soutien démarches Territoire industrie, QPV, ANRU et PVD, contrat local de santé
 Maillage des équipements de santé

Priorité 2 : COMPÉTITIVITÉ

Orientation 1 : DIVERSIFIER LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PRÉSENTS

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tradition industrielle avec savoirs faire d'excellence ✓ Désenclavement routier ✓ Couverture 4G ✓ Nombreux réservoirs éologiques | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déficit d'image du territoire ✓ Prédominance d'emplois peu qualifiés (ouvriers, employés) ✓ Faible valorisation des productions agricoles en circuits courts |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement de la fibre optique ✓ Campus connecté ✓ Développement des politiques d'achat local par les grandes et moyennes surfaces | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réserves foncières ✓ Démographie déclinante et vieillissante ✓ Âge moyen des responsables d'exploitation agricole |

Objectifs :

- ✓ Créer et étendre les parcs d'activités
- ✓ Requalifier les friches industrielles et commerciales
- ✓ Développer les filières de réemploi (recyclage, occasion, économie de la fonctionnalité)
- ✓ Développer les filières d'approvisionnement durable (alimentaire en circuit court, transformation, transport)
- ✓ Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire (industrie, développement durable, tourisme vert)
- ✓ Faciliter la venue et l'ancrage de nouveaux actifs sur le territoire
- ✓ Augmenter la part des énergies renouvelables

Indicateurs :

- ✓ Evolutions des dynamiques démographiques (solde migratoire, indice de vieillissement, professions et CSP)
- ✓ Evolution des dynamiques de développement économique (typologie des créations d'entreprises, artificialisation des sols, etc.)
- ✓ Evolution de l'offre d'enseignement supérieur
- ✓ Evolution de la part des énergies renouvelables dans la production énergétique

Types d'actions à soutenir:

Soutien des initiatives territoires d'Industrie

Etudes : ex : mise en œuvre d'une stratégie de sobriété foncière

Création de nouvelles ZAE en tenant compte de la gestion économe de l'espace

Résorption de friches : Pôle ESS friche Thermocoax, Zone planchette, Ex brico Flers,...

Requalification de ZA

Priorité 2 : COMPÉTITIVITÉ

**Orientation 2 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE PROXIMITÉ
(SERVICES ET COMMERCES)**

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maillage territorial historique autour de pôles hiérarchisés ✓ Rénovation des centres-bourgs ✓ Maison France Services de Briouze ✓ Couverture sanitaire (GHT, maisons médicales) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Eloignement des centres administratifs ✓ Fracture numérique ✓ Démographie médicale libérale et âge des généralistes en exercice |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attractivité du prix du foncier ✓ Fibre optique en cours de déploiement ✓ Espaces de coworking ✓ Maillage territorial France Services ✓ PSLA de Flers | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démographie déclinante et vieillissante ✓ Développement de l'administration numérique ✓ Concurrences territoriales en matière d'installation libérale |

Objectifs :

- ✓ Développer l'offre de services et commerciale
- ✓ Requalifier les friches commerciales et industrielles
- ✓ Faciliter l'installation de praticiens libéraux
- ✓ Accompagner les populations à la transition numérique

Indicateurs :

- ✓
- ✓ Evolution de la démographie médicale (nombre d'installations, proportion par habitant, etc.)
- ✓

Types d'actions à soutenir :

Développement de services à la population : PSLA, Maison France Services

Boutique test, essais,...

Plateforme achat local

Développement de tiers-lieux

Priorité 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE SOLIDAIRE

**Orientation 1 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES,
DOUCES ET MULTIMODALES**

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maillage territorial historique autour de pôles hiérarchisés ✓ Transport à la demande ✓ Désenclavement routier ✓ Appli covoiturage KAROS ✓ Plateforme Mobilité ✓ Ligne ferroviaire Paris-Granville | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structuration territoriale à dominante rurale ✓ Eloignement des centres administratifs |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilité accrue des populations aux enjeux de transition écologique ✓ Elaboration du Schéma directeur cyclable ✓ Offre de mobilité électrique en cours de déploiement (bornes) ✓ Campus connecté ✓ Fibre optique en cours de déploiement | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du coût des énergies ✓ Peu d'alternatives à la voiture |

Objectifs :

- ✓ Accompagner le développement du recours à la mobilité partagée (transports en commun, co-voiturage)
- ✓ Développer les aménagements cyclables et piétonniers

Indicateurs :

- ✓ Mode de déplacement des actifs vers le lieu de travail
- ✓ Fréquentation des transports en commun (dont TAD)
- ✓ Nombres d'utilisateurs appli de co-voiturage
- ✓ Evolution des flux entrants et sortants
- ✓ Part des véhicules électriques et hybrides dans le parc de la Collectivité et le parc privé

Types d'actions à soutenir :

Etudes d'aménagement
 Aménagements cyclables et piétonnier
 Flottes et aires d'autopartage
 Démarches innovantes de mobilités alternatives...

Priorité 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE SOLIDAIRE

Orientation 2 : ACCÉLÉRER/ACCROÎTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Diagnostic :

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérations de Renouvellement Urbain des quartiers ✓ OPAH RU | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vacance du parc de logements ✓ Vétusté du parc de logement ✓ Equipements vieillissants et énergivores |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets de développement des énergies renouvelables | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du coût de l'énergie ✓ Prédominance des modes de chauffage à énergie fossile |

Objectifs :

- ✓ Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
- ✓ Développer la part des énergies renouvelables dans la production énergétique locale
- ✓ Favoriser la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Indicateurs :

- ✓ Indice de vétusté des logements
- ✓ Evolution de la consommation énergétique
- ✓ Evolution de la part des énergies renouvelables dans la production énergétique
- ✓ Evolution des émissions des gaz à effets de serre (indice de Pouvoir de Réchauffement Global)

Types d'actions à soutenir :

Mise en place PCAET
 Chaufferie collectives biomasse
 Infrastructures collectives de méthanisation, etc.
 OPAH /RU
 Démarches de sensibilisation de la population

Annexe 4 Convention financière annuelle type

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE xxx

ENTRE

La Préfète du département de l'Orne,

d'une part,

ET

Le Pôle d'équilibre territorial et rural de(et/ou La Communauté de communes/d'agglomération/ le Pays / de).....représentée par

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique « », signé le , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 :: Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Président de Flers Agglo,

La Préfète de l'Orne,

Annexe 5 : Fiche action opérationnelle type

| <u>Fiche n°</u> | Intitulé opération |
|---|--|
| Orientation stratégique | |
| Le projet | Description courte Description longue |
| Calendrier prévisionnel | |
| Coût prévisionnel | |
| Plan de financement prévisionnel | |
| Partenaires | |
| Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale | |

